

DEPARTEMENT de la GIRONDE
ARRONDISSEMENT de BORDEAUX
Commune de LORMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du VENDREDI 31 MARS 2017

L'an **deux mille dix-sept**, le **vendredi trente et un mars** à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Commune LORMONT, convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean TOUZEAU.

Présent(e)s : Jean **TOUZEAU**, Josette **BELLOQ**, Philippe **QUERTINMONT**, Yasmina **BOULTAM**, Marc **GALET**, Bernard **RIVAILLÉ**, Claude **DAMBRINE**, Tayeb **BARAS**, Pierrette **DUPART**, Michèle **FAORO**, Jean-Claude **FEUGAS**, Cyrille **PEYPOUDAT**, Aziz **S'KALLI BOUAZIZA**, Jannick **MORA**, Grégoric **FAUCON**, Mireille **KERBAOL**, Brétislav **PAVLATA**, Maria Del Pilar **RAMIREZ**, Suna **ERDOGAN**, Jean-Louis **COUTURIER**, Danielle **JOUS**, Vincent **COSTE**, Loubna **EDNO BOUFAR**, Jean-Pierre **BACHÈRE**, Jean-Baptiste **DEFRANCE**, Marc **SALLOT**, Richard **UNREIN**.,

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration :

Marielle **DESCOUBES SIBRAC** (procuration Philippe **QUERTINMONT**),
Stéphane **PERES DIT PEREY** (procuration Vincent **COSTE**),
Salim **KOÇ** (procuration Suna **ERDOGAN**),
Maférima **DIAGNE** (procuration Danielle **JOUS**),
Alexandre **CHADILI** (procuration Marc **GALET**),
Myriam **LECHARLIER** (procuration Marc **SALLOT**).

Absents :

Frédéric **BERGMAN**.

Absente excusée :

Mónica **CASANOVA**

Conseillers en exercice : 35

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

N° 2017/31.03/20

ASSOCIATIONS 3.33/SWANN EXPO/PASSAGE A L'ART :
FUSION – CONVENTION-CADRE - PROJET

Monsieur Bernard RIVAILLÉ est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Vincent COSTE, Conseiller Municipal délégué à l'animation, explique aux membres de l'assemblée délibérante que :

Les communes de Bassens, Bordeaux, Cenon, Floirac et Lormont se sont engagées au printemps 2016 à soutenir et accompagner la fusion et la mutualisation des compétences de 3 associations actives dans le domaine de la BD en Métropole : 9-33, Swann expo et l'Association intercommunale Passage à l'Art.

Un projet de Convention-Cadre est en cours d'élaboration avec les 5 collectivités et les 3 Associations.

L'objectif de cette Convention-Cadre est d'assurer la transition entre l'organisation actuelle, l'organisation du Festival Bulles en Hauts de Garonne à Lormont, le lancement des parcours scolaires à partir de septembre 2017 et la création de la nouvelle structure associative envisagée pour le 1er janvier 2018, selon le calendrier suivant de mai à décembre 2017 :

Avril 2017

Bulles en Hauts de Garonne : signature de la convention-cadre,

Juillet 2017

Date limite de dépôt des dossiers d'aide au fonctionnement de la Ville de Bordeaux,

Septembre 2017

Début des parcours scolaires,

Fin 2017

Renégociation des contrats de co-développement métropole,

31 décembre 2017

Dissolution des 3 Associations.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

* de valider l'engagement de la Ville dans cette action,

* d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer le projet de convention-cadre relatif à la fusion des Associations 9-33, Swann expo et Passage à l'Art,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Avis favorable de la Commission « Ville culturelle et animée » du 20 mars 2017.

Ceci étant exposé, il est donc demandé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante :

La Ville de Lormont,

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport de présentation,

Considérant l'intérêt pour la Ville de soutenir la démarche de gouvernance et de modalités de collaboration tant en terme de réalisation et de portage de projet, qu'en terme de partenariat et de réalisation financière des actions portées par les Associations, sur l'année 2017, en préfiguration de leur fusion,

Considérant qu'il est nécessaire de permettre la continuité des actions existantes pendant cette phase transitionnelle précédant la fusion,

DECIDE

Article 1 :

de valider l'engagement de la Ville dans cette action,

Article 2 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention-cadre relatif à la fusion des Associations 9-33, Swann expo et Passage à l'Art,

Article 3 :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

POUR :

- 25 - Groupe des Élu(e)s Socialistes et Personnalités de Progrès
- 3 - Groupe des Élu(e)s Communistes et Républicains
- 1 - Groupe Europe Écologie les Verts
- 1 – Groupe Lormont Avenir
- 3 - Groupe Choisir Lormont

Le Maire :

- ⇒ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- ⇒ informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

FAIT A LORMONT, le 3 avril 2017

pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,